



COMMUNE  
DE  
DAILLENS

## PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal

Préavis n° 2022.09 CC – administration générale

### **Rapport de la Municipalité sur la gestion 2021**

---

#### **I. INTRODUCTION**

Pour la première fois, la Municipalité a souhaité séparer le préavis sur la gestion communale de celui des comptes. L'idée est celle de mieux dissocier ces deux documents importants de notre vie communale, qui sont analysés et traités par deux commissions distinctes.

2021 aura été une année particulière, avec un changement de législature qui a vu nos autorités communales fortement renouvelées. Les propos relatifs aux différents dicastères ci-dessous concernant ainsi principalement les six derniers mois de l'année 2021, alors que la nouvelle équipe municipale était entrée en fonction.

Ce rapport dresse le tableau d'une commune qui bouge, mais qui garde les pieds bien ancrés dans la réalité et les réalisations concrètes, petites et grandes, pour la qualité de vie de sa population.

#### **II. ACTIVITÉS DES DIFFÉRENTS DICASTÈRES**

Nous avons le plaisir de vous présenter le résumé des principaux événements de l'année 2021. La présentation est basée sur les neuf thèmes de notre plan de classement qui sont :

- Autorités et administration générale
- Finances
- Police des constructions / Domaines et bâtiments / propriétés communales
- Travaux publics, environnement et urbanisme
- Formation, jeunesse, culture, églises
- Défense incendie et PCI
- Affaires sociales
- Services industriels

Les informations relatives aux associations intercommunales sont incluses dans les différents chapitres.

## **AUTORITÉS ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **CONSEIL COMMUNAL**

En 2021, le Conseil communal de Daillens a siégé 4 fois, deux fois avant le 1<sup>er</sup> juillet, en fin de dernière législature, et deux fois après le 1<sup>er</sup> juillet, en début de nouvelle législature. Une séance spéciale d'assermentation des nouvelles autorités communales a également eu lieu le 10 juin.

### **MUNICIPALITÉ**

La Municipalité s'est réunie à 45 reprises sous la présidence de M. Jean-Yves Thévoz, Syndic, ou de M. Eric Dubrit, Vice-Syndic lors des six premiers mois de l'année, puis de M. Alberto Mocchi, Syndic, ou de M. Frédéric Burnand, Vice-Syndic. Les séances se tiennent généralement les lundis soir.

Les élections 2021 ont vu l'arrivée de deux nouvelles Municipales, Mmes Mareva Martin et Barbara Busigny, et de deux nouveaux Municipaux, MM. Frédéric Burnand et Claude Herren. M. Alberto Mocchi, Municipal depuis 2018, a quant à lui été élu Syndic.

MM. Jean-Yves Thévoz, Eric Dubrit et René Lavanchy ont quant à eux siégé en tant que Syndic, Vice-Syndic et Municipal jusqu'au 30 juin.

Plusieurs séances de « passation des dossiers » ont été organisées au printemps 2021, afin que la transition entre l'ancienne et la nouvelle équipe se fasse au mieux.

Dans le courant de l'été et de l'automne 2021 la Municipalité a élaboré un programme de législature, qu'elle a ensuite présenté au Conseil communal et à la population, et qui lui servira de boussole tout au long de la législature à venir.

Plusieurs municipaux ont suivi dans le courant du second semestre diverses formations dispensées par les autorités cantonales et les associations faïtières de communes, cela afin de se familiariser avec leurs nouvelles fonctions.

### **Présentation des dicastères au 31.12.2021 :**

#### M. Alberto Mocchi, Syndic

Administration générale, responsable du personnel, finances, transports, paroisses et développement durable

#### M. Frédéric Burnand, Vice-Syndic

Eau, épuration, SDIS, PCi, communication et relation avec les entreprises

#### M. Claude Herren, Municipal

Forêts, espaces verts, routes, éclairage, cimetière, voirie et police

#### Mme Mareva Martin, Municipale

Police des constructions, bâtiments et agriculture

#### Mme Barbara Busigny, Municipale

Social, écoles, culture – jeunesse et sport, tourisme et manifestations

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Le service de l'administration générale n'a établi aucun acte de mœurs.

L'activité de l'administration est contrôlée régulièrement par M. le Préfet Pascal Dessauges. Pour 2021, cette visite a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19.

**COMMUNES VAUDOISES**

En 2021 la commune de Daillens a décidé de rejoindre l'Union des Communes vaudoises, principale association faîtière de communes de notre canton. Nous sommes ainsi désormais membres des deux associations de communes, l'UCV et l'ADCV. En collaboration avec les communes de Penthaz, Penthalaz et Lussery-Villars, nous avons organisé la rencontre des communes membres de l'ADCV, au hangar communal, le 8 octobre 2021.

**SERVICE DE LA POPULATION**

La population au 31 décembre 2021 est de **1'051** habitants (suisse et étrangers, sans résidences secondaires).

Ci-dessous un tableau montrant l'évolution de notre population entre 2009 et 2020.

2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
1048	1034	1027	998	958	940	940	915	911	882	893	856

8 personnes sont en résidence secondaire au 31.12.2021 contre 9 en 2020.

**ANNIVERSAIRE**

- Nous avons fêté 2 nonagénaires en 2021.
- La doyenne de la Commune a fêté ses 97 ans le 10.11.2021.

**NAISSANCE – MAJORITÉ – DÉCÈS**

- 9 naissances (12 en 2020).
- 14 jeunes nés en 2003 ont atteint leur majorité (9 en 2020).
- 6 décès (3 en 2020).

**CHIENS**

- 85 chiens sont recensés dans la Commune. (87 en 2020)

**DIVERS**

Et pour finir le contrôle des habitants a effectué 26 demandes de cartes d'identité (21 en 2020) et 730 mutations (655 en 2020). Les mutations concernent les arrivées, départs, changements d'adresse, renouvellements des permis de séjour, etc.

**BOURGEOISIE**

3 personnes ont été naturalisées durant cette année.

**JOURNAL COMMUNAL**

Le journal communal est paru 5 fois en 2021 avec des récits et photos sur notre village écrits par des habitants, sans oublier les annonces de la Municipalité, les informations du Conseil communal, les récits d'événements passés et l'annonce des futures manifestations.

Nos remerciements vont à Mme Valérie Meyer, secrétaire municipale adjointe et rédactrice responsable du Rondze-bouli.

**PERSONNEL COMMUNAL**

Au 31 décembre 2021, 7 personnes travaillent sous contrat pour la commune de Daillens. (3.8 EPT)

En 2021 Mmes Laurence Martinetti et Barbara Agier, Secrétaire Municipale et Préposée au contrôle des habitants, ont souhaité donner leur congé pour réorienter leur carrière professionnelle. La Municipalité les remercie pour les années passées au service de la commune de Daillens. Toutes deux ont pu être remplacées.

**PERSONNEL INTERCOMMUNAL GÉRÉ PAR DAILLENS**

Au 31 décembre 2021, 3 personnes travaillent pour la Bibliothèque intercommunale de la Venoge, et 4 (dont 2 uniquement pour les remplacements) pour les bus intercommunaux.

La Municipalité remercie les employés communaux et intercommunaux pour le soin qu'ils mettent à l'accomplissement de leurs tâches. Elle peut compter sur des collaborateurs serviables et efficaces, qui œuvrent avec bon sens pour le bien de la Commune et des citoyens afin de trouver des solutions satisfaisantes pour chacun aux problèmes auxquels ils sont confrontés.

## **FINANCES**

### **IMPÔTS**

Au niveau fiscal, l'arrêté d'imposition a été adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour les années 2019 à 2021 soit à raison de 66 centimes par franc d'impôt cantonal et Fr. 1.20 pour l'impôt foncier. Ce taux a été confirmé pour une année lors du Conseil communal du 13 septembre 2021.

### **EMPRUNTS**

Aucun remboursement ni contraction d'emprunt n'a été effectué en 2021.

Nous indiquons ci-dessous les emprunts en cours au 31.12.2020 :

• Vaudoise Assurances	Fr. 1 000 000.00	(2010-2022)	2.75%
• Postfinance	Fr. 3 000 000.00	(2016-2025)	0.40%
• Suva	Fr. 2 000 000.00	(2019-2031)	0.37%

## **POLICE DES CONSTRUCTIONS/DOMAINES ET BÂTIMENTS / PROPRIÉTÉS COMMUNALES**

### **POLICE DES CONSTRUCTIONS**

Durant l'année 2021 pour ce service, il a été effectué des visites avec l'ECA et la commission d'estimation fiscale.

De plus, des séances sont organisées pour des consultations d'avant-projets, mais aussi pour le suivi des dossiers en cours de chantier, et les oppositions.

Le service a délivré 11 permis de construire, 8 autorisations municipales, 7 permis d'habiter/utiliser.

### **FORÊTS**

Le groupement forestier Sepey-Mormont, auquel est rattachée notre commune, est conduit par notre garde forestier, M. Harry Kleiner.

Les charges d'exploitation, les locations, les assurances, les frais de fonctionnement ainsi que le salaire de notre garde sont assumés en partie par le Canton et les Communes (60%/40% environ).

Situation actuelle :

Notre groupement est à cheval sur 2 arrondissements cantonaux – Morges (16) et Echallens (22). Une situation historique liée aux gardes forestiers, aux anciens districts et aux communes.

Toutefois, le Canton essaye de faire coïncider au mieux les frontières des groupements forestiers avec les Triages qui composent les arrondissements.

Le martelage des surfaces communales a été réalisé le 4 novembre en collaboration avec M. Kleiner. En plus de l'exploitation, la Municipalité approche les propriétaires forestiers, pour les associer à ces démarches. La volonté de la Municipalité est en effet d'utiliser autant que faire se peut du bois local pour les constructions à venir. Pour la première fois, les sapins offerts à la population en vue des fêtes de Noël ont été commandés auprès de l'entreprise Agri-sapins, à Thierrens.

### **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Le deuxième semestre 2021 a été riche en réflexion. Deux projets importants nous ont occupés et nous occuperont encore quelques temps :

- La rénovation/transformation de l'ancienne grande salle sise à la rue Jean-Villard-Gilles 2 ;
- L'acquisition et la rénovation de l'ancienne laiterie sise à la rue du Cottet 5. Ce bâtiment a en effet été mis en vente par la société de laiterie au début de l'été, et la Municipalité a sollicité un crédit de Fr. 750'000 auprès du Conseil communal afin de l'acquérir. La transaction a été finalisée devant un notaire au mois de novembre.

Ces deux rénovations nous permettent de repenser notre centre du village, son dynamisme et sa destination.

Ainsi, nous espérons pouvoir accueillir une garderie, la Bibliothèque intercommunale et Croqu'Carotte dans le premier bâtiment mais aussi la Fédération Vaudoise des Jeunes Campagnardes et l'Ecole de musique dans le second. Tout ceci sans compter les 3 appartements (voire plus) qui font également partie du projet.

## **TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **PGA**

Débutés en 2018, les travaux relatifs à la révision du PGA de notre commune se sont poursuivis en 2021. Les propriétaires concernés par des modifications d'affectations de leurs parcelles ont été rencontrés par la Municipalité au mois de juin, et le projet de révision a été soumis pour examen aux autorités cantonales fin août. Depuis, nous attendons.

#### **PROJET DE DÉCHARGE DE LA VERNETTE**

La Municipalité a fait opposition à la mise à l'enquête du nouveau projet de décharge sise au lieu-dit la Vernette, présenté par les autorités cantonales en septembre 2021.

### **SERVICE DES ROUTES**

#### **PARCS**

Nous avons à cœur que notre village soit fleuri tout au long de l'année, c'est donc avec le plus grand soin que nos employés communaux s'occupent de planter et arroser les fleurs durant toute la saison. Cet automne, la commune de Daillens a renouvelé sa participation à l'action « **Une tulipe pour la vie** », organisée par l'association L'aiMant Rose. Cette action a pour but de sensibiliser la population aux dangers du cancer du sein. Le principe est de planter une tulipe rose pour sept tulipes blanches, ce qui représente le ratio de femmes qui seront malheureusement, au cours de leur vie, touchées par le cancer du sein.

Des bacs arborisés ont été placés aux abords du collège, afin d'embellir les lieux et de décourager le parcage sauvage.

Pour la troisième année consécutive, un arbre a été planté en honneur des enfants nés dans la commune deux ans plus tôt. C'est ainsi qu'un noyer a été planté près de la grande salle, en honneur des bambins de 2019.

### **DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES**

En 2021, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, des ordures ménagères et des déchets encombrants. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion). Cette coopérative informe aussi les Municipaux au travers de journée de formation nous permettant de mieux connaître les dispositions légales, les bases d'un système de gestion des déchets communal, le système de financement, ainsi que les différentes filières.

Pour raison de crise sanitaire, la sensibilisation de la population à l'aide de stands dans les comptoirs régionaux et dans les déchetteries, n'a pas pu être réalisée. La campagne cantonale de communication a également pâti de la situation.

D'autre part, notre Municipalité utilise le centre de VALORSA à Penthaz, pour les filières de gestion du verre, du bois, des déchets électriques, des déchets encombrants et des déchets spéciaux.

Vous trouvez ci-dessous les statistiques communales des déchets urbains.

Année : 2021  
Commune : Daillens

## Population

2020	2021	Δ (%)
1 048	1 051	0.3%

	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2020	2021	Δ (%)	2020	2021	Δ (%)
Incinérables	133.3	139.1	4.1%	127.2	132.4	3.9%
Collectes séparées	154.6	151.2	-2.3%	147.6	143.9	-2.5%
Inertes	27.3	22.8	-19.8%	26.1	21.7	-20.1%
<b>Total</b>	<b>315.3</b>	<b>313.2</b>	<b>-0.7%</b>	<b>300.9</b>	<b>298.0</b>	<b>-1.0%</b>
<b>Taux de collecte séparée</b>	<b>49.0%</b>	<b>48.3%</b>	<b>-1.6%</b>			

Déchets incinérables : Les ordures ménagères et les encombrants incinérés.

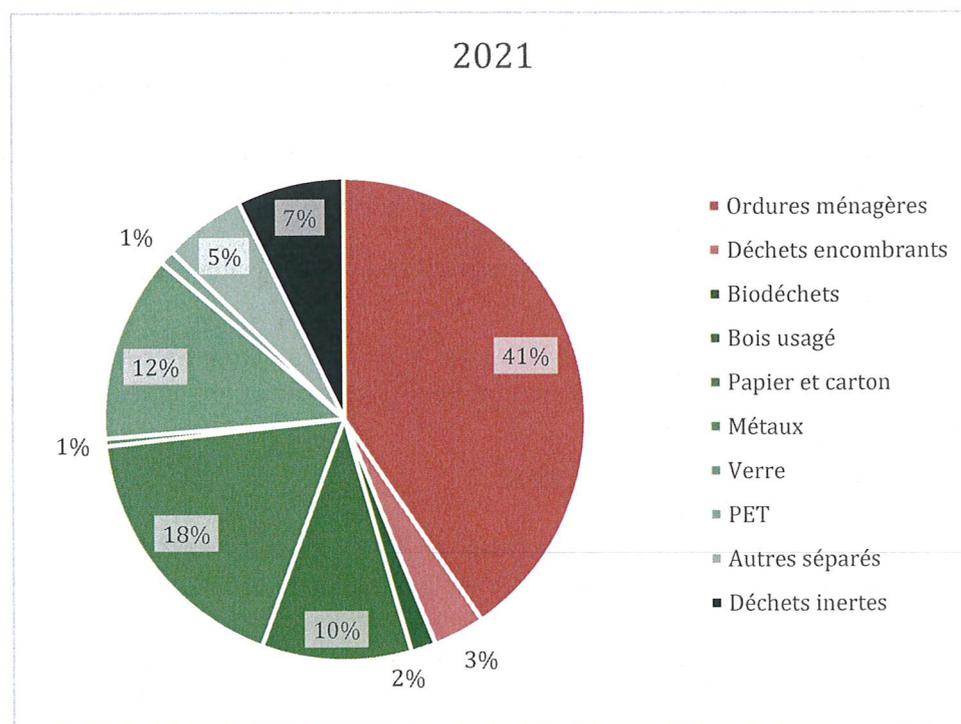
Collectes séparées : tous les déchets collectés séparément en vue de leur valorisation

Inertes : déchets minéraux des ménages qui ne sont pas valorisés.

## Répartition des déchets urbains collectés en 2021

Taux de collecte séparée 2021 :

**48.3%**



Pour 2021, le taux de collecte séparée est de 48.3% contre 49% en 2020. Il s'agit de la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

**ÉPURATION**

Notre village est relié à la STEP de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens-Bournens-Sullens (AIEE) et la zone industrielle des Graveys est raccordée à la STEP intercommunale de Lussery-Villars.

Toute notre commune est en séparatif depuis quelques années. Il reste quelques endroits non identifiés où les eaux claires se déversent dans les eaux usées, c'est pourquoi une campagne d'identification de ces points sera menée en 2022 et 2023, en même temps qu'une analyse de l'entier de nos collecteurs, avec les réparations nécessaires.

La taxe concernant l'entretien de ces collecteurs communaux est stable, à Fr. 1.80/m<sup>3</sup> d'eau.

### ***COURS D'EAU***

Nos employés communaux nettoient et entretiennent les ruisseaux, leurs bordures ainsi que les entrées des canaux passant sous les routes.

### ***FORMATION, JEUNESSE, CULTURE, ÉGLISE***

#### ***FORMATION***

Notre commune est rattachée à deux autorités scolaires :

Pour l'enseignement primaire :

- *Association scolaire intercommunale de la Venoge (ASIVenoge)*

Pour l'enseignement secondaire

- *Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASiCoPe)*

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, 119 élèves de Daillens étaient scolarisés dans les établissements primaires (1P à 8P) et 37 élèves pour le secondaire (9P à 11P).

Chaque commune faisant partie de l'Association intercommunale scolaire ASIVENOGE a un siège au Codir de celle-ci. Les séances ont lieu 2 fois par mois, dans le but d'organiser et d'optimiser la cantine scolaire, les transports, les devoirs surveillés, les contrôles dentaires notamment.

En vue de la réalisation future du nouveau collège du Cheminet, un comité de pilotage se rencontre une fois par mois, réunissant les syndics des villages concernés, les membres du Codir ASIVENOGE et les architectes (Ferrari Architectes).

#### ***JEUNESSE ET CULTURE***

Selon la loi sur les écoles de musiques (LEM), les communes mettent à disposition les locaux destinés aux écoles de musique. Un nouveau local a été proposé à celle de notre village. Actuellement, les cours sont prodigués dans deux lieux distincts : à la rue Jean Villars-Gilles (au-dessus de l'ancienne grande salle), et à la rue du Cottet 1.

La fête du Tir à l'arbalète a pu avoir lieu (exceptionnellement en août) après deux reports dus à la situation sanitaire.

Le Local des jeunes a réouvert ses portes après plusieurs mois d'arrêt liés au Covid.

La Ludothèque de Cossonay, dont Daillens participe au financement, peine à trouver son public dans notre commune. Des campagnes de publicité sont organisées ponctuellement par sa responsable.

La commune de Daillens a la chance de bénéficier des services de Croqu'carotte, (accueil de jour parascolaire), qui réussit à répondre à la demande de tous les parents ayant besoin d'un mode de garde pour leur(s) enfant(s), de 7h à 18h30 (moyennant parfois quelques aménagements). La problématique est tout autre concernant le préscolaire, où les places manquent cruellement. Daillens accueillera une garderie, qui sera gérée par l'AJERCO (réseau enfance Cossonay et région). Mais les 22 places qui seront créées ne suffiront sans doute pas à répondre à la demande régionale. Il est impératif de revaloriser l'accueil en milieu familial (mamans de jour). Les membres du Codir de l'AJERCO vont entreprendre une réflexion dans ce sens.

L'équipe des patrouilleurs sécurisant le passage piéton central compte 5 personnes fixes et 2 remplaçants. Les deux employés communaux assurent également l'intérim en cas de nécessité.

La rédaction du livre sur l'histoire de Daillens au XXème siècle, œuvre de Mmes Corinne Chuard et Joanne Matthey, est arrivée à son terme en 2021, et le livre a pu être édité à 1000 exemplaires et présenté lors d'un vernissage auquel ont participé notamment les communes de la région ainsi que Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle.

### ***SPORT***

Le Conseil communal a été saisi en 2021 d'un préavis relatif au crédit de construction pour la rénovation du terrain de football communal. Au vu de l'acceptation de ce dernier, nous espérons pouvoir mettre à l'enquête le projet à la fin de l'été 2022 et débiter les travaux ensuite.

Diverses subventions ont été octroyées à des clubs sportifs de la région.

La piscine intercommunale des Chavannes (à Cossonay) a ouvert au public dans le courant de l'été 2021. Elle est actuellement gérée par l'Association du même nom, regroupant 17 communes dont Daillens.

### **DÉFENSE INCENDIE ET PCI**

Les installations concernant la Protection civile et la défense incendie sont contrôlées régulièrement. En début de législature, la PCI du Gros-de-Vaud a identifié les documents d'archives à protéger en cas d'important sinistre. Le plan de distribution des pastilles d'iode a été contrôlé.

### **AFFAIRES SOCIALES**

Mme Barbara Busigny est référente à l'AAS à Echallens. Elle est appelée à la consultation des dossiers à la suite des demandes de prestations complémentaires.

La commune de Daillens a le plaisir de proposer une petite participation au prix du repas organisé une fois par mois pour les seniors de Daillens à la Balance (Tables au Bistrot). Mais ces repas sont surtout des moments privilégiés pour les Municipaux qui y participent, permettant de garder un lien avec cette tranche de la population du village.

Les transports accompagnés pour les personnes à mobilité réduite ont été repris par la Croix-Rouge (ils étaient précédemment gérés par l'Entraide familiale).

En fin d'année dernière, la commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur.

### **SERVICES INDUSTRIELS**

#### ***SERVICE DES EAUX***

La qualité de notre eau potable est une préoccupation de tous les instants. Celle-ci est contrôlée très régulièrement et notre employé communal formé à cet effet dispose de toutes les connaissances nécessaires.

Avec la présence de chlorothalonil dans nos sources et nappes phréatiques, la priorité a été donnée en 2021 à la recherche de solutions pour diminuer le taux de ce micropolluant dans notre eau. Quatre axes d'exploration ont été choisis, complémentaires les uns avec les autres :

- Contribution à la recherche de filtres ou de moyens d'élimination du chlorothalonil par les grandes villes suisses et les instituts universitaires.
- Collaboration avec 10 communes voisines et environnantes afin de constituer un réseau interconnecté, chaque commune ayant à terme deux entrées / sorties vers des communes différentes, afin de pouvoir palier à toute pollution ou pénuries. L'étude correspondante sera menée en 2022 et les premiers travaux devraient commencer en 2023.
- Connexion de notre réseau à celui de la ville de Lausanne, par une conduite reliant notre réservoir de Montjoux à la commune de Bournens, dans un but de diluer notre eau et ainsi diminuer le taux de chlorothalonil dans l'eau potable.

- Exploitation d'une nappe phréatique plus profonde que l'actuelle et donc moins atteinte par les micropolluants, dans la zone En Graveys. Une première campagne de sondages électromagnétiques a été menée en 2021, donnant de bons espoirs de trouver une eau en quantité suffisante. Une campagne de forages aura lieu en 2022 afin de confirmer ces premiers résultats. Le forage d'exploitation pourrait être réalisé en 2023.

L'objectif consiste à la fois à pérenniser nos ressources en eau et à sécuriser la qualité de l'eau potable. Celle-ci n'est en effet pas absolument garantie : en juillet 2021 une alerte à la pollution a obligé la Municipalité à interdire la consommation de l'eau du robinet, durant quelques jours. Heureusement, l'interdiction a pu être levée après quelques jours, la pollution étant écartée.

Pour 2021, le prix de l'eau est inchangé à Fr. 0.40/m<sup>3</sup> d'eau.

#### **POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

Ayant habituellement lieu au printemps, l'édition 2021 du « Coup de Balai » s'est tenue du 10 au 18 septembre en raison de la pandémie de COVID-19.

Sous l'impulsion de la traditionnelle action de ramassage des déchets du Canton, notre commune a organisé une action en deux temps.

Vendredi 17 septembre, les élèves des classes du collège de Daillens ont été réunies pour ramasser les déchets au centre du village.

Samedi 18 septembre fut le tour des habitants de notre village, Après la formation de deux groupes, les itinéraires étaient établis. Un groupe a pris le bus pour se rendre aux abords de la zone industrielle et du refuge, le deuxième a entamé le nettoyage sur le pourtour du village.

Concernant les subventions « Ecobonus », ce sont principalement l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et le remplacement de chauffages à mazout ou à gaz par des pompes à chaleur qui ont fait l'objet de subventions, ainsi que l'achat d'abonnements de transports en commun et de vélos électriques.

### **III. Conclusions**

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

#### **Le Conseil Communal de Daillens**

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- 1) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

Adopté par la Municipalité en séance du 7 juin 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Mocchi

La Secrétaire  L. Bastide



Délégué municipal : L'entier de la Municipalité